



Titre de propriété contre ancien acte de partage

Par **iok**, le **27/04/2015** à **22:00**

Bonjour,

Voilà je viens vers vous afin d'exposer un problème que ma famille rencontre en ce moment même.

Nous avons fait des recherches suite à une attaque judiciaire en bornage d'une famille envers la notre sur une partielle de terrain. Suite à ces recherches j'ai constaté que mes Grand Parents ayant laissés beaucoup de terrains nus dans la période de 1850 à 1950, des individus en ont pris possession.

Mon problème: Un acte de partage datant de 1986 à été fait sans titre de propriété par un notaire dont la probité a été mis en cause et a encouru la fermeture de son cabinet.

Actuellement en procès contre ces personnes je souhaiterai des conseils pour pouvoir faire annuler ce faux acte de partage et retrouver le bien familiale. Ceci dit le titre de propriété étant très ancien, il n'est pas possible d'avoir un plan de la cadastre.

Quel recours puis je avoir face à cela.

Merci d'avance. A bientôt